

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2019

Délibération : **N° 2019-05- 68**
OBJET : **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS D'ANIMATION**
Nomenclature : **4.2.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt mai deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix mai deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

Les membres ayant donnés un pouvoir :

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU, Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

La collectivité a souhaité organiser l'évènement TREILL'AIR DE FETES.

Pour couvrir les besoins en personnel de cet évènement, il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation.

Nombre de postes : 15

Date des contrats : le 21 et 22 juin 2019

Rémunération statutaire au prorata du nombre d'heures effectuées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable pour la création de 15 emplois saisonniers pour TREILL'AIR DE FETES.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 20 mai 2019
Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190520-2019-05-68-DE
Date de télétransmission : 23/05/2019
Date de réception préfecture : 23/05/2019

